

Chers parents,

Suite à l'allocution du Président de la République, il y a désormais une obligation de scolarisation de tous les enfants et ce, dès lundi 22 juin 2020.

Compte tenu des directives, tous les enfants se présentant devront être accueillis.

La distanciation physique des 1m en latéral étant appliquée en élémentaire, les salles de classe ne peuvent accueillir le nombre habituel d'élèves.

Le protocole sanitaire est toujours en vigueur avec les modifications qui suivent.

La distanciation physique

La règle indicative de surface de 4m² par élève ne s'applique plus dans les locaux comme dans les espaces extérieurs.

A l'école maternelle, entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe aucune règle de distanciation ne s'impose que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

En revanche, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents (notamment en récréation).

En élémentaire, la distanciation physique d'au moins un mètre s'applique dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives.

L'organisation de la classe à l'air libre peut être envisagée comme l'utilisation de tous les locaux permettant de respecter cette distanciation physique.

Le lavage des mains

Le lavage des mains sera réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après les récréations ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

La cantine

La restauration scolaire sera assurée dans les lieux habituels dans les mêmes modalités d'avant confinement à savoir: pas d'obligation de cantine mais nécessité d'inscription auprès du directeur de centre de loisirs.

Vous, parents

Avant cette reprise du 22 juin, il vous revient :

- de rappeler les gestes barrière à votre (vos) enfant(s)
- de surveiller d'éventuels symptômes avant de le déposer à l'école (température inférieure à 38°)
- de respecter les horaires indiqués afin d'éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie
- de donner une bouteille d'eau à votre (vos) enfant(s)
- de veiller à ce que votre (vos) enfant(s) ait (aient) tout son matériel scolaire et des mouchoirs jetables

Accueils et sorties étalés dans le temps

Afin d'éviter des rassemblements trop conséquents, les accueils et les sorties seront étalés comme suit et aux lieux habituels.

Toutefois, les enfants côté maternelle seront laissés au portail en bois et côté élémentaire aux barrières avant la grille.

Côté maternelle → **PS-MS** et **GS-CP** (*au portail en bois*)

	Accueil	Sortie
PS - MS	8h50 – 8h55	16h20
GS-CP	8h55 – 9h00	16h25

Côté élémentaire → **CP-CE1**, **CE2-CM1** et **CM1-CM2** (*à la grille*)

	Accueil	Sortie
CM1 – CM2	8h50 – 8h55	16h20
CE2 – CM1	8h55 – 9h00	16h25
CP – CE1	9h00 – 9h05	16h30

Merci par avance.

L'équipe enseignante